



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 12/2024

Je soussignée Annie GOUPIL, Maire de FLINES-LEZ-RACHES

Vu la demande ci-jointe,

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique, Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

Jean-Marc DELANNOY

102 rue Moïse Lambert

59148 FLINES LES RACHES

Association

VTT Cyclo Les Renards des Sables

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Salle d'œuvres municipale

Le 17 février 2024 - 08 heures

Au 18 février 2024 – 21 heures

À l'occasion de la

Randonnée des Renards des Sables

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 18 janvier 2024.

Le Maire



Signé

Annie GOUPIL